

Arrêté du 10 juillet 2018
Portant adoption du Projet régional de santé de Normandie

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1434-1 à L. 1434-7 et R. 1434-1 à R. 1434-9, et R 1434-11 ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie, Madame Christine GARDEL, à compter du 1er février 2017 ;

VU l'arrêté du 27 octobre 2016 relatif à la détermination des territoires de démocratie sanitaire de la région Normandie ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Normandie relatif aux dispositions applicables à la détermination des zones pour les activités de soins, les équipements matériels lourds et les laboratoires de biologie médicale, prévues à l'article L. 1434-9 du code de la santé publique ;

VU l'avis de consultation sur le projet régional de santé de Normandie publié le 9 mars 2018 au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie ;

VU l'avis rendu par la conférence régionale de santé et de l'autonomie, le 14 juin 2018 ;

VU l'avis rendu par la Préfète de la région Normandie, le 8 juin 2018 ;

VU l'avis rendu par le conseil régional de Normandie, le 18 juin 2018 ;

VU l'avis rendu par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Calvados, le 28 mars 2018 ;

VU l'avis rendu par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de l'Eure, le 23 mai 2018 ;

VU l'avis rendu par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche, le 25 mai 2018 ;

VU l'avis rendu par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de l'Orne, le 5 juin 2018 ;

VU l'avis rendu par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Seine-Maritime, le 23 avril 2018 ;

VU l'avis rendu par le conseil départemental du Calvados, le 29 juin 2018 ;

VU l'avis rendu par le conseil départemental de l'Eure, le 2 juillet 2018 ;

VU l'avis rendu par le conseil départemental de la Manche, le 15 juin 2018 ;

VU l'avis rendu par le conseil départemental de l'Orne, le 29 juin 2018 ;

VU l'avis rendu par le conseil départemental de la Seine-Maritime, le 21 juin 2018 ;

VU l'avis rendu par le conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Normandie, le 28 mai 2018 ;

Arrête

Article 1er : Composition du Projet régional de santé (PRS)

Le projet régional de santé de Normandie est composé :

- du cadre d'orientation stratégique (COS) 2018-2028 pour une durée de 10 ans ;
- du schéma régional de santé (SRS) 2018-2023 pour une durée de 5 ans et son chapitre relatif aux implantations d'activités soumises à autorisation ;
- du programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2018-2023 pour une durée de 5 ans.

Article 2 : Consultation du PRS

Le projet régional de santé peut être consulté sur le site internet de l'agence régionale de santé de Normandie à l'adresse suivante : <https://www.normandie.ars.sante.fr/>

Il peut également être consulté :

- au siège de l'Agence régionale de santé Normandie - Espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, 14000 CAEN,
- dans ses délégations départementales :
 - délégation départementale du Calvados : Espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, 14000 CAEN,
 - délégation départementale de l'Eure : Boulevard Georges Chauvin, 27000 ÉVREUX,
 - délégation départementale de la Manche : Place de la Préfecture, 50000 SAINT-LÔ,
 - délégation départementale de l'Orne : Place du Général Jean Bonet, 61000 ALENÇON,
 - délégation départementale de la Seine-Maritime : 31, rue Malouet, 76100 ROUEN.

Article 3 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Article 4 : Recours

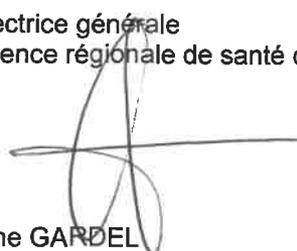
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de CAEN sis rue Arthur LE DUC à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Exécution

La directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 10 juillet 2018

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé de Normandie,



Christine GARDEL